

MADAGASCAR

Enseignants recrutés sans formation initiale

Marc RAKOTONANDRASANA

Formateur de formateur à l'Institut National de Formation Pédagogique (INFP)

Face à la création massive d'écoles primaires par les communautés depuis 1975, le Ministère de l'Éducation Nationale ne parvient plus à répondre aux besoins en enseignants des écoles publiques. Devant cette situation, par le biais de leur association FRAM, les parents d'élèves se sont vus contraints de recruter des enseignants pour prendre en charge l'enseignement de leurs enfants. D'où la naissance d'une nouvelle catégorie d'enseignants : les maîtres FRAM, c'est-à-dire recrutés localement par les associations de parents d'élèves FRAM et payés par elles.

Avant 2003, il y avait 8000 maîtres FRAM. Ce nombre est passé 13 000 en 2004 et 35 000 en 2007. En 2007, les maîtres FRAM représentent 53% des enseignants des écoles primaires. La grande majorité est titulaire d'au moins le BEPC ; rares sont les maîtres FRAM qui n'ont pas ce diplôme. L'association des parents d'élèves s'engage à les rémunérer et ce, de différentes manières en fonction de leurs possibilités (paddy et/ou argent liquide et/ou parcelle de terre à cultiver pendant une durée limitée...).

Depuis 2003, l'Etat Malagasy a décidé de subventionner les maîtres FRAM, par le biais d'une indemnité mensuelle payée pendant 9 mois. Depuis cette date, par souci de normaliser le recrutement d'enseignants, la circonscription scolaire est associée aux parents d'élèves. Les quotas et les critères de recrutement sont fixés par le Ministère.

En 2007, le montant de la subvention est de 27,5 Dollars US par maître FRAM par mois et pendant 9 mois. Cela correspond à 1,8% du PIB, contre 3,1 % pour les enseignants fonctionnaires. Les maîtres FRAM touchent leur subvention dans les Postes Malagasy.

Formation des maîtres FRAM

Avant 2003, tous les maîtres FRAM étaient recrutés sans formation initiale. Toutefois, ils participaient aux programmes de formation continue organisés à l'intention des enseignants des écoles primaires dans le cadre des journées pédagogiques (3 à 5 jours par bimestre). La circonscription scolaire définissait le thème de la formation en se basant sur les besoins exprimés par les enseignants ou sur ceux qui étaient constatés par les encadreurs locaux (directeur d'école, Chef de ZAP, conseillers pédagogiques, inspecteurs).

Entre 2004 et 2006, deux mille maîtres FRAM par an ont été sélectionnés par voie de concours pour suivre une formation initiale d'un an dans un des 18 centres régionaux de l'institut national de formation pédagogique (CRINFP) : 6 mois de cours intra-muros et 6 mois de stage pratique en alternance dans les écoles. À l'issue de leur formation, ils avaient le statut de contractuels de l'Etat pendant 6 ans, avant d'accéder au statut de fonctionnaire.

En 2005, sept mille cinq cent nouveaux maîtres FRAM ont reçu une formation initiale courte de 12 jours, axée particulièrement sur la prise en main d'une classe. La formation a été assurée par des ONG. Elle n'a pas été reconduite les années suivantes.

À partir de l'année scolaire 2008-2009, Madagascar va passer du système 5+4+3 au système 7+3+2 et, à terme, les enseignants FRAM seront chargés des 5 premières années du primaire, d'où la nécessité

de mettre en place une perspective de carrière pour ces enseignants. L'objectif du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, par le biais de l'Institut National de Formation Pédagogique (INFP), est de développer, d'ici 5 ans, chez les 35 000 maîtres FRAM les mêmes compétences professionnelles que celles des enseignants ayant bénéficié d'une formation initiale dans les CRINFP.

Ces compétences professionnelles sont organisées selon trois niveaux. L'atteinte d'un niveau permet au maître FRAM d'obtenir un « crédit » de 10 points, ce qui lui permet alors d'accéder au niveau suivant, et de bénéficier d'une augmentation de sa subvention mensuelle.

Madagascar est actuellement en plein chantier sur la formation de ces enseignants sans formation initiale. Des questions se posent :

Quel statut donner à ces enseignants FRAM après la formation : Fonctionnaires de la communauté?
Contractuels de l'Etat ou de la communauté ? Employés communaux/régionaux ?